



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230925-D00730410-DE

Publié le : 10/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Elise AEBISCHER,

Étaient absents : Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, **Procurations de vote :**
Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse),
M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse),
Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse),
Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse),
M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse),
Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

OBJET : 70 - Inclusion des personnes en situation de handicap - Programme de mise en accessibilité des bâtiments municipaux - Demande de subvention

Délibération n° 2023/007304

Inclusion des personnes en situation de handicap - Programme de mise en accessibilité des bâtiments municipaux - Demande de subvention

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°2	08/09/2023	favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer un programme prévisionnel de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour l'année 2023 pour un montant de 2 000 000 €.

Il convient de solliciter des subventions auprès de divers partenaires, comme par exemple l'Etat dans le cadre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

I - Contexte

Le Conseil Municipal a adopté par délibération du 17 septembre 2015 la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) pour la Ville de Besançon. L'objectif est de rendre les bâtiments concernés accessibles à tous types de handicap.

Dans ce cadre, une programmation de travaux de mise en accessibilité a été établie, répartissant les travaux sur 3 périodes :

- période 1 : années 2016 à 2018,
- période 2 : années 2019 à 2021,
- période 3 : années 2022 à 2024.

A titre d'information et pour mémoire, les articles L.111-7-8 et R.111-19-42 à 44 du code de la construction et de l'habitation octroient la possibilité de demander une prolongation de cet agenda pour une durée supplémentaire de douze mois, non renouvelable, pour difficultés techniques et/ou financières.

En outre, en vertu des mêmes articles, une prolongation d'une durée supplémentaire de 36 mois pourra être sollicitée pour cas de force majeure, étant ici précisé que cette notion ne pourra concerner que des événements « imprévisibles, irrésistibles et extérieurs ».

Dans tous les cas, la demande devra être déposée au plus tard trois mois avant l'expiration du délai imparti pour achever l'exécution de l'Ad'AP. A ce stade, il n'est pas encore envisagé de recourir à ces dispositions.

Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments sont susceptibles de faire l'objet de subventions auprès de partenaires tels que l'Etat dans le cadre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Concernant l'année 2023, un programme prévisionnel de mise en accessibilité d'un montant de 2 000 000 € doit être engagé.

II - Programme de mise en accessibilité 2023

Amicale de Bregille Village

20 000 €

Création d'une rampe d'accès, création d'une place de stationnement personnes à mobilité réduite (PMR), remplacement des portes, mise en conformité de l'escalier extérieur, mise en conformité du bar, mise en conformité des sanitaires, amélioration de l'éclairage et mise en conformité de la sécurité incendie (abaissement des déclencheurs manuels d'alarme incendie et des extincteurs, installation de flash lumineux).

Annexe de Pierre Bayle (CRIJ)	375 000 €
Création d'un ascenseur, création de zones refuges et d'une issue de secours, reprise des différences de niveaux, amélioration des contrastes visuels, mise en conformité des escaliers, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Camping de Chalezeule – snack, accueil et sanitaires	40 000 €
Création d'un arrêt-minute, création d'une rampe accessible aux PMR (personnes à mobilité réduite), mise en conformité de l'escalier extérieur, mise en conformité de la banque d'accueil, création d'un sanitaire PMR, amélioration de la signalétique.	
Citadelle – Front de Secours : snack	2 000 €
Mise en conformité du sanitaire, création d'un espace restauration accessible PMR	
Citadelle – Front Royal : fonderie	70 000 €
Modification de l'accès (suppression de la marche), reprise du circuit de visite par création d'un plancher technique, accès rendu à proximité du moulin par travail sur le pavage, création d'une issue de secours, mise en conformité sécurité incendie.	
Citadelle – Hangar aux manœuvres	5 000 €
Création d'une dépose minute	
Cours Hôtelier	35 000 €
Mise en place d'une borne Naviguéo au-dessus de la porte d'entrée, suppression du tapis brosse et de la marche à l'entrée, mise en conformité des escaliers, mise en conformité de la banque d'accueil, amélioration de la signalétique, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie. (Sous réserve d'obtention de la dérogation usage PMR)	
Crèche Bersot	24 100 €
Mise en conformité des escaliers, remplacement des portes, mise en conformité sécurité incendie	
Siège Foot et Dojo – Complexe sportif Brossolette	9 300 €
Mise en conformité des sanitaires, du bar.	
Complexe sportif des Orchamps – gymnase Proudhon	100 000 €
Reprise des enrobés, des tampons et des seuils, création d'une dépose-minute, amélioration des contrastes visuels, mise en conformité des vestiaires, mise en conformité des douches, mise en conformité des sanitaires, amélioration de la signalétique, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Gymnase Châteaufarine	21 000 €
Mise en conformité des gradins, mise en conformité des douches et des vestiaires, création de sanitaires PMR, amélioration de l'éclairage, amélioration de la signalétique, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Gymnase Clairs-soleils	120 000 €
Création d'une dépose-minute, création d'un ascenseur, mise en conformité des sanitaires et des vestiaires.	
Palais des Sports	60 000 €
Mise en conformité des sanitaires et des escaliers.	
Pôle sportif des Montboucons	240 000 €
Création de places de stationnement PMR, bandes de guidage, création d'un ascenseur extérieur, contraste des portes, reprise des tapis encastrés, remplacement des portes, mise en conformité des escaliers, installation d'un élévateur intérieur, créations de deux bars accessibles PMR, création de places spectateurs PMR, création et mise en conformité des sanitaires, mise en conformité des douches, vitrophanie, amélioration de la signalétique, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.	

Ecole élémentaire Arènes	75 000 €
Etudes liées à la mise en accessibilité.	
Ecole maternelle Albert Camus	35 000 €
Création d'une dépose-minute, installation d'une borne Navigueo et bande de guidage, suppression des ressauts, remplacement des portes, mise en conformité de l'escalier extérieur, amélioration de l'éclairage, abaissement des déclencheurs manuels d'alarme incendie et des extincteurs.	
Ecole maternelle Condorcet	17 000 €
Etudes	
Ecole élémentaire Condorcet	20 000 €
Etudes	
Ecole Condorcet, restaurant scolaire et associations	18 000 €
Etudes	
Groupe scolaire Jules Ferry – Maternelle et élémentaire	170 000 €
Reprise des enrobés, des seuils, des grilles d'évacuation des eaux pluviales et des tapis encastrés, installation de visiophones, création de bandes de guidage, contraste des portes et vitrophanie, remplacement de portes, mise en conformité des escaliers, création et mise en conformité de sanitaires PMR, amélioration de la signalétique, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Ecole maternelle Charles Fourier	11 700 €
Remplacement des portes, amélioration des contrastes visuels, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Ecole maternelle John Fitzgerald Kennedy	36 000 €
Installation d'une balise sonore au-dessus de la porte d'entrée, création d'une place de stationnement PMR, suppression des ressauts et des grilles, mise en conformité des escaliers, amélioration de la signalétique, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Ecole maternelle Kergomard	40 000 €
Création d'une place de stationnement PMR, suppression des ressauts et des grilles, amélioration de la signalétique, amélioration de l'éclairage, remplacement des portes, mise en conformité de l'escalier extérieur, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Ecole maternelle Picardie	25 600 €
Création d'une rampe d'accès, remplacement des portes, mise en conformité des escaliers, amélioration des contrastes visuels, amélioration de l'éclairage extérieur et intérieur, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Ecole maternelle Vauthier	45 000 €
Reprise de la cour, remplacement des portes, amélioration des contrastes visuels, amélioration de l'éclairage extérieur et intérieur, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Groupe scolaire Viotte – Maternelle et élémentaire	263 000 €
Reprise des enrobés, des seuils, des grilles d'évacuation des eaux pluviales et des tapis encastrés, installation de visiophones, création de bandes de guidage, contraste des portes et vitrophanie, remplacement de portes, création d'un ascenseur (élémentaire), mise en conformité des escaliers, création et mise en conformité de sanitaires PMR, amélioration de la signalétique, amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie.	
Eglise de la Madeleine	40 000 €
Amélioration de l'éclairage, mise en conformité de la sécurité incendie, mise en conformité des escaliers extérieurs	
Eglise St Claude	30 100 €
Amélioration de l'éclairage, mise en conformité des escaliers	

Eglise St Martin des Chaprais 6 000 €
Amélioration de l'éclairage

Espace Renée et Jules Rose (Montrapon) 10 000 €
Reprofilage des pentes, reprise des grilles d'évacuation des eaux pluviales et caillebotis, création d'une place de stationnement PMR, reprise des tapis encastrés, amélioration de l'éclairage et mise en conformité de la sécurité incendie.

Locaux associatifs des Prés de Vaux - hibiscus, CEMEA et cyclistes 5 000 €
Mise en conformité de l'escalier, amélioration de l'éclairage et mise en conformité de la sécurité incendie.

Locaux pétanques 20 000 €
Mise en conformité de l'escalier extérieur, amélioration de l'éclairage et mise en conformité de la sécurité incendie.

Petit Ecole dans la Forêt 11 200 €
Installation d'une balise sonore au-dessus de la porte d'entrée, mise en conformité des escaliers, contraste des portes, création d'un sanitaire PMR, amélioration de la signalétique, amélioration de l'éclairage.

Total programme 2 000 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme prévisionnel de mise en accessibilité proposé,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'Etat (FIPHFP) et de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de travaux de mise en accessibilité, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

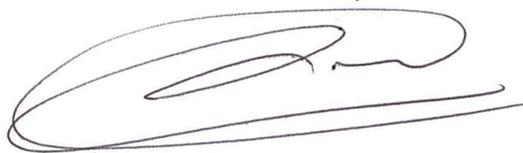
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT